

PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE DE MONTAGNE ET SYLVICULTURE DE MONTAGNE

pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine

1. Remarques introductives

La XV^e Conférence alpine des ministres des États alpins institue le Groupe de travail (GdT) Agriculture de montagne et sylviculture de montagne. Ce GdT contribue à la Priorité 4 « Promouvoir l'économie verte » du Programme de travail pluriannuel 2017-2022. Du fait de la nature intersectorielle de ce GdT, les projets et activités peuvent se rapporter aussi bien à l'agriculture de montagne et à la gestion durable des forêts de montagne qu'à leurs chaînes de valeurs respectives. Le GdT contribuera également à l'opérationnalisation des recommandations contenues dans le « Système alpin d'objectifs climat 2050 ».

Le GdT contribuera également à la mise en œuvre de la Programme d'action pour une économie verte alpine (GEAP) en soutenant des activités envisagées dans la Programme au niveau de ses domaines d'action respectifs.

Le GdT se concentrera en outre sur des solutions coopératives et innovantes visant à instaurer des rapports durables ville/campagne, ainsi que sur les éléments liés à la promotion d'une économie durable dans les Alpes, où seront inclus les produits régionaux et les chaînes de valeurs durables, notamment dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture. De la sorte, le GdT contribuera aux ODD de l'ONU.

2. Mission

Description de la mission

1. Se concentrer sur une agriculture de montagne et une gestion durable des forêts de montagne qui soient à la fois respectueuses du climat et résilientes à celui-ci, afin de contribuer à opérationnaliser le Système alpin d'objectifs climat 2050, en s'appuyant sur l'expérience acquise, les bonnes pratiques et les connaissances partagées dans

la région alpine concernant les effets du changement climatique ;

2. Échanger sur la relation entre agriculture de montagne, sylviculture de montagne, tourisme et biodiversité en mettant en lumière des initiatives et projets portant sur cette relation ;
3. Contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action pour une économie verte (GEAP) en soutenant des actions dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture de montagne, notamment l'éco-innovation, le développement régional, la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité, et la vie et l'emploi dans une économie verte ;
4. Développer des solutions coopératives et innovantes de rapports durables ville/campagne en mettant en lumière des exemples de bonnes pratiques liés à la promotion de modèles économiques durables dans les Alpes. Cette démarche inclut les produits régionaux et les chaînes de valeur durables, notamment en matière de sylviculture et d'agriculture.

Description des résultats

1. Vue d'ensemble des initiatives visant à adapter l'agriculture et la sylviculture au changement climatique sur la base des expériences acquises, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 ;
2. Événement sur la relation entre agriculture durable de montagne, gestion durable des forêts de montagne, tourisme et biodiversité, pour impliquer les parties prenantes et les encourager à prendre en compte les interdépendances existantes ;
3. Aperçu des initiatives actuelles et proposées à travers les Alpes, en cohérence avec les actions envisagées par le Programme d'action Économie verte, dans les domaines concernés ;
4. État de la situation concernant les produits agricoles et les produits forestiers ligneux et non ligneux interrégionaux et régionaux et les chaînes de valeur innovantes (rapport).

Méthode de travail

Le groupe prévoit jusqu'à quatre réunions au cours du mandat.

3. Communication

Activités de communication du Groupe de travail

Le GdT s'emploiera à la communication de ses résultats et activités, en utilisant à cette fin les canaux et plates-formes fournis par les différents membres du Groupe et, le cas échéant, les canaux dont dispose le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

4. Coopération

Activités de coopération du Groupe de travail

Étroite coopération avec le Comité consultatif sur le climat alpin et le Comité consultatif sur la biodiversité alpine, ainsi qu'avec le Groupe de travail Protection des sols. Le Groupe de travail peut aussi, le cas échéant, coopérer avec les groupes d'action SUERA concernés. Une synchronisation des calendriers des réunions est donc prévue. Il est envisagé d'impliquer des experts/expertes supplémentaires issus des domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sylviculture (institutions de recherche, d'éducation et autres institutions publiques).

5. Lien avec le Programme pluriannuel

Contribution au Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine, en cohérence avec celui-ci, ainsi qu'avec la Convention et ses protocoles

Ce Groupe de travail contribue à la Priorité 4 « Promouvoir l'économie verte » du Programme de travail pluriannuel 2017-2022.

6. Présidence

La Présidence du Groupe de travail est confiée à l'Italie.